

CHAPITRE II. - TRAITEMENTS INDIVIDUELS DE RÉÉDUCATION ET DE RÉADAPTATION FONCTIONNELLES

Article premier. - Rééducation des conséquences des affections orthopédiques et rhumatologiques (actes affectés de la lettre clé AMS).

Désignation de l'acte	Coef	Lettre-clé	EP	Si acte prescrit à domicile Factorer	Valeur en Euros
Rééducation d'un membre et de sa racine, quelles que soient la nature et la localisation de la pathologie traitée (la cotation est la même, que la rééducation porte sur l'ensemble du membre ou sur un segment de membre)	7,5	AMS	E	IF	2
Rééducation de tout ou partie de plusieurs membres, ou du tronc et d'un ou plusieurs membres	9,5	AMS	E	IFO	4
Rééducation et réadaptation, après amputation y compris l'adaptation à l'appareillage:					
- amputation de tout ou partie d'un membre	7,5	AMS	E	IF	2
- amputation de tout ou partie de plusieurs membres	9,5	AMS	E	IF	2
Les cotations afférentes aux quatre actes ci-dessus comprennent l'éventuelle rééducation des ceintures.					
Rééducation du rachis et/ou des ceintures quelles que soient la nature et la localisation de la pathologie traitée (la cotation. est la même quand la pathologie rachidienne s'accompagne d'une radiculalgie n'entraînant pas de déficit moteur)	7,5	AMS	E	IF	2
Rééducation de l'enfant ou de l'adolescent pour déviation latérale ou sagittale du rachis	7,5	AMS	E	IF	2
<i>Si prise en charge des patients après intervention orthopédique ou traumatologique de la sortie d'hospitalisation à J35</i>				IFS	4

Article 2. - Rééducation des conséquences des affections rhumatismales inflammatoires.

Désignation de l'acte	Coef	Lettre-clé	EP	Si acte prescrit à domicile Factorer	Valeur en Euros
Rééducation des malades atteints de rhumatisme inflammatoire (pelvispondylite, polyarthrite rhumatoïde...)					
- atteinte localisée à un membre ou le tronc	7	AMK ou AMC	E	IFR	4
- atteinte de plusieurs membres, ou du tronc et d'un ou plusieurs membres	9	AMK ou AMC	E	IFR	4

Article 3. - Rééducation de la paroi abdominale

Désignation de l'acte	Coef	Lettre-clé	EP	Si acte prescrit à domicile Factorer	Valeur en Euros
Rééducation abdominale pré-opératoire ou post-opératoire	7	AMK ou AMC	E	IF	2
Rééducation abdominale du post-partum	7	AMK ou AMC	E	IF	2

Article 4. - Rééducation des conséquences d'affections neurologiques et musculaires (modifié par décision UNCAM du 27-04-2006)

Désignation de l'acte	Coef	Lettre-clé	EP	Si acte prescrit à domicile Facturer	Valeur en Euros
Rééducation des atteintes périphériques radiculaires ou tronculaires					
- atteintes localisées à un membre ou à la face	8	AMK ou AMC	E	IFN	4
- atteintes intéressant plusieurs membres	10	AMK ou AMC	E	IFN	4
Rééducation de l'hémiplégie	9	AMK ou AMC	E	IFN	4
Rééducation de la paraplégie et de la tétraplégie	11	AMK ou AMC	E	IFN	4
Rééducation des affections neurologiques stables ou évolutives pouvant regrouper des déficiences diverses (commande musculaire, tonus, sensibilité, équilibre, coordination...) en dehors de l'hémiplégie et de la paraplégie					
- localisation des déficiences à un membre et sa racine	8	AMK ou AMC	E	IFN	4
- localisation des déficiences à 2 membres ou plus, ou d'un membre et à tout ou partie du tronc et de la face	10	AMK ou AMC	E	IFN	4
Les cotations afférentes aux deux actes ci-dessus ne s'appliquent pas à la rééducation de la déambulation chez les personnes âgées.					
Rééducation des malades atteints de myopathie	11	AMK ou AMC	E	IFN	4
Rééducation des malades atteints d'encéphalopathie infantile	11	AMK ou AMC	E	IFN	4

Article 5. - Rééducation des conséquences des affections respiratoires.

Désignation de l'acte	Coef	Lettre-clé	EP	Si acte prescrit à domicile Facturer	Valeur en Euros
Rééducation des maladies respiratoires avec désencombrement urgent (bronchiolite du nourrisson, poussée aiguë au cours d'une pathologie respiratoire chronique, poussée aiguë au cours d'une mucoviscidose)	8	AMK ou AMC	E	IFP	4
Les séances peuvent être réalisées au rythme de deux par jour et la durée est adaptée en fonction de la situation clinique.					
Par dérogation aux dispositions liminaires du titre XIV, dans les cas où l'état du patient nécessite la conjonction d'un acte de rééducation respiratoire (pour un épisode aigu) et d'un acte de rééducation d'une autre nature, les dispositions de l'article 11 B des Dispositions générales sont applicables à ces deux actes.					
Rééducation des maladies respiratoires, obstructives, restrictives ou mixtes (en dehors des situations d'urgence)	8	AMK ou AMC	E	IFP	4
Rééducation respiratoire pré-opératoire ou post-opératoire	8	AMK ou AMC	E	IFP	4

Article 6. - Rééducation dans le cadre des pathologies maxillo-faciales et oto-rhino-laryngologiques.

Désignation de l'acte	Coef	Lettre-clé	EP	Si acte prescrit à domicile Facturer	Valeur en Euros
Rééducation maxillo-faciale en dehors de la paralysie faciale	7	AMK ou AMC	E	IF	2
Rééducation vestibulaire et des troubles de l'équilibre	7	AMK ou AMC	E	IF	2
Rééducation des troubles de la déglutition isolés	7	AMK ou AMC	E	IF	2

Article 7. - Rééducation des conséquences des affectations vasculaires.

Désignation de l'acte	Coef	Lettre-clé	EP	Si acte prescrit à domicile Facturer	Valeur en Euros
Rééducation pour artériopathie des membres inférieurs (claudication, troubles trophiques)	7	AMK ou AMC	E	IF	2
Rééducation pour insuffisance veineuse des membres inférieurs avec retentissement articulaire et/ou troubles trophiques	7	AMK ou AMC	E	IF	2
Rééducation pour lymphoedèmes vrais (après chirurgie et/ou radiothérapie, lymphoedèmes congénitaux) par drainage manuel:					
- pour un membre ou pour le cou et la face	7	AMK ou AMC	E	IF	2
- pour deux membres	9	AMK ou AMC	E	IF	2
Supplément pour bandage multicouche :					
- un membre	1	AMK ou AMC	E		
- deux membres	2	AMK ou AMC	E		

Article 8. - Rééducation des conséquences des affections périnéosphinctériennes (modifié par décision UNCAM du 27-04-2006)

Désignation de l'acte	Coef	Lettre-clé	EP	Si acte prescrit à domicile Facturer	Valeur en Euros
Rééducation périnéale active sous contrôle manuel et/ou électrostimulation et/ou biofeedback.	8	AMK, AMC ou SF	E	IF	2

Article 9. - Rééducation de la déambulation du sujet âgé.

Désignation de l'acte	Coef	Lettre-clé	EP	Si acte prescrit à domicile Facturer	Valeur en Euros
Les actes ci-dessous sont réalisés en dehors des cas où il existe une autre pathologie nécessitant une rééducation spécifique.					
Rééducation analytique et globale, musculo-articulaire des deux membres inférieurs, de la posture, de l'équilibre et de la coordination chez le sujet âgé	8	AMK ou AMC	E	IF	2
Rééducation de la déambulation dans le cadre du maintien de l'autonomie de la personne âgée (séance d'une durée de l'ordre de vingt minutes)	6	AMK ou AMC	E	IF	2
Cet acte vise à l'aide au maintien de la marche, soit d'emblée, soit après la mise en oeuvre de la rééducation précédente.					

Article 10. - Rééducation des patients atteints de brûlures.

Désignation de l'acte	Coef	Lettre-clé	EP	Si acte prescrit à domicile Factorer	Valeur en Euros
Les séances peuvent être réalisées au rythme de deux par jour en fonction de la situation clinique.					
Rééducation d'un patient atteint de brûlures localisées à un membre ou à un segment de membre	7	AMK ou AMC	E	IF	2
Rééducation d'un patient atteint de brûlures étendues à plusieurs membres et/ou au tronc	9	AMK ou AMC	E	IF	2

Article 11. - Soins palliatifs.

Désignation de l'acte	Coef	Lettre-clé	EP	Si acte prescrit à domicile Factorer	Valeur en Euros
Prise en charge, dans le cadre des soins palliatifs, comportant les actes nécessaires en fonction des situations cliniques (mobilisation, massage, drainage bronchique...), cotation journalière forfaitaire quel que soit le nombre d'interventions	12	AMK ou AMC	E	IF	2

CHAPITRE III. - MODALITÉS PARTICULIÈRES DE CONDUITE DU TRAITEMENT

Article premier. - Traitements de groupe.

Les traitements de groupe ne peuvent s'appliquer qu'aux rééducations figurant dans les articles 1er, 2, 3 et 4 du chapitre II. Le praticien enseigne et dirige les exercices et contrôle les phases de repos tout au long de la séance.

Ces traitements de groupe doivent concerner des malades qui bénéficient d'un programme homogène d'exercices de rééducation. Le nombre de malades par groupe ne peut excéder trois. La durée totale de la séance est égale au nombre de patients que multiplie une demi-heure. La cotation est celle du libellé correspondant du chapitre II.

Article 2. - Traitements conduits en parallèle de plusieurs patients.

Si le praticien choisit d'accueillir deux ou trois patients (le nombre de malades pris en charge simultanément ne peut excéder trois), le temps consacré individuellement à chaque patient par le praticien doit être de l'ordre de trente minutes, par période continue ou fractionnée.

La cotation est celle du libellé correspondant du chapitre II.

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre-clé	EP
Kinébalnéothérapie.			
Pour les actes du chapitre II, la kinébalnéothérapie donne lieu à supplément			
- en bassin (dimensions minimales : 2 m x 1,80 m x 0,60 m)	1,2	AMS, AMK ou AMC	E
- en piscine (dimensions minimales : 2 m x 3 m x 1,10 m)	2,2	AMS, AMK ou AMC	E